

CONTY - REGLEMENT DE LA REDERIE DE L'ASCENSION DU JEUDI 29 MAI 2025

Article 1 : Inscription

Toute participation à la réderie organisée par le comité des fêtes de Conty, Luzières et Wailly doit faire l'objet **obligatoirement** d'une inscription auprès de la Mairie sur place aux horaires habituels d'ouverture ou sur Helloasso.com.

Article 2 : Lieu et accessibilité

La réderie aura lieu le jeudi 29 mai 2025 de 5h30 à 18h00 à Conty. L'accès aux véhicules sera autorisé jusqu'à 8h00. Au-delà de cet horaire, aucun véhicule ne pourra circuler.

Article 3 : Emplacement

Emplacement par tranche de 5 mètres.

Dès votre arrivée sur le site, il vous sera communiqué par les organisateurs le numéro et le lieu de votre emplacement. Il ne sera pas possible de modifier l'emplacement qui vous sera indiqué. Tous les emplacements seront numérotés. L'installation sauvage sans inscription fera l'objet d'une exclusion immédiate.

Article 4 : Tarif

GRATUIT mais sur réservation OBLIGATOIRE

Article 5 – Objets mis en vente

Seuls les produits personnels et usagés doivent mis à vente. La vente d'animaux, d'armes et produits dangereux est strictement interdite.

Article 6 – Respect des organisateurs et exposants

Chaque exposant devra respecter les consignes des organisateurs et les limitations de son emplacement. Chaque exposant devra faire preuve de civisme ; faute de quoi, il pourra être exclu par les organisateurs.

Article 7 : Libération des emplacements et propreté des lieux

Les emplacements devront être libérés à partir de 18 heures et laissés dans un parfait état de propreté. Aucun déchet ne devra être laissé sur place.